COMMUNE DE DONNELOYE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Gossens - Mézery - Prahins

ECHELLE 1/2'000

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
en séance du 2 février 2022

Le Syndic : La Secrétaire :

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du au

L'attestent
Le Syndic : La Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
en séance du

Le Président : La Secrétaire :

APPROUVÉ PAR
LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

Lausanne, le

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains
Géodonnées © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales du 8 avril 2021, fournies par l'ASIT VD
Base cadastrale certifiée par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA le , par l'ingénieur géomètre breveté :

Signature : Version pour l'enquête publique, février 2022

LÉGENDE - plan éch. 1/2'000

Périmètre du PACom

ZONES - AIRES - SECTEURS

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone centrale 15 LAT C
- Aire de jardin
- Aire de cour sur rue
- Secteur de restrictions "inondations B1 et B2"
- Secteur de restrictions "glissements permanents A1 et A2"
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT A
- Zone agricole protégée 16 LAT B
- Aire forestière 18 LAT avec constatation de la nature forestière du 17.11.2017 (art. 13 al. 1 LFo)
- Aire forestière 18 LAT (art. 1 RLVLFo)

DONNÉES INDICATIVES

- Ligne haute tension
- Région archéologique
- Voies de communication historiques (IVS) d'importance nationale
- Voies de communication historiques (IVS) d'importance régionale
- Voies de communication historiques (IVS) d'importance locale
- Espace réservé aux eaux (ERE) - Voir dossier annexé
- Secteur S de protection des eaux
- 2'545'000 / 1'176'000 Coordonnées géographiques

PATRIMOINE BÂTI

Mesures de protection

- MH Bâtiment classé monument historique
- INV Bâtiment inscrit à l'inventaire
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT

Recensement architectural

- Intérêt régional - bâtiment noté 2
- Intérêt local - bâtiment noté 3
- Bien intégré - bâtiment noté 4

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

- Limite des constructions
- Front d'implantation obligatoire
- Bande d'implantation obligatoire

ÉCHELLE 1 / 2'000 — 100m

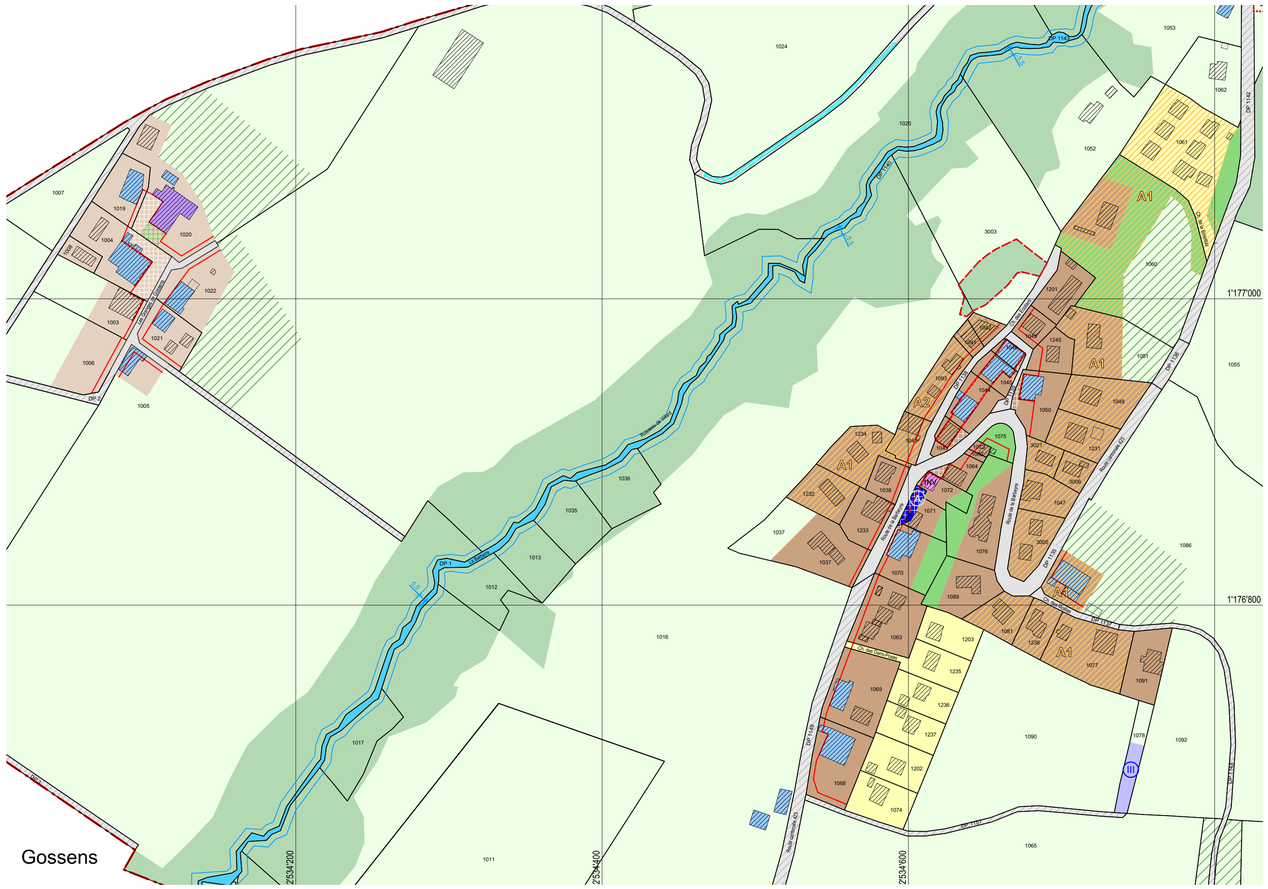
Gossens
1'177'000
1'176'800
2'544'200
2'544'400
2'544'600
A1
A2
A3
A4
INV
MH
Rte de la Gare
Rte du Moulin
Rte de Mézery
Rte de Prahins
Ch. du Moulin
Ch. de la Gare
Ch. du Bois Rond
Ch. du Pré Rond
Ch. du Pré Neuf
Ch. du Pré Gaillard
Ch. du Pré Vert
Ch. du Pré Fleuri
Ch. du Pré Sec
Ch. du Pré Vert
Ch. du Pré Fleuri
Ch. du Pré Sec
Ch. du Pré Neuf
Ch. du Pré Gaillard